

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 27 JUIN DE L'AN 2023, À 19 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 27 juin de l'an 2023, à 19 h 00 À la salle du conseil à l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture

Luc Bertrand

Pierre Morin

Robert Vallée

Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Était absent : Robert Beaudreault.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Administration générale
  - 3.1 Droit de préemption Lot 3 732 156 Position du conseil
  - 3.2 Cliqséqur Représentant
- 4. Période de questions
- 5. Levée de l'assemblée



### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

Les membres du conseil confirmer avoir reçu leur avis de convocation.

Aucun citoyen n'était présent.

2023-06-1607

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lise Couture Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-06-1608

## 3.1. DROIT DE PRÉEMPTION - LOT 3 732 156 - POSITION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Ours a adopté un règlement sur le droit de préemption;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-05-1551 autorisant l'avis d'assujettissement au droit de préemption sur certains immeubles, plus particulièrement le lot 3 732 156;

CONSIDÉRANT le dépôt d'offre d'achat reçu le 8 mai 2023 au montant de 136 000 \$;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Ours de protéger les milieux naturels et humides de son territoire pour les générations futures;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Pierre-De Saurel, plusieurs organismes et organisations en lien avec la préservation des milieux naturels et humides souhaitent accompagner la Ville de Saint-Ours dans sa volonté;

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

QUE le conseil accepte d'acquérir le lot 3 732 156 au montant de 136 000 \$;

QUE le conseil mandate la directrice générale à faire les démarches dans le dossier;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville les documents et ententes pertinentes en lien avec le dossier.



#### Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours

#### 2023-06-1609

#### CLIQSÉQUR - REPRÉSENTANT 3.2.

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

QUE Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR.

Considérant que tous les conseillers municipaux qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont adoptée et entre en vigueur le 27 juin 2023. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la Ville et en fait partie intégrante.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS 4.

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2023-06-1610

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 5.

À 19 h 58, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis,

Maire

Pascale Dalcourt,

greffière-Directrice générale & trésorière

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Ours